

<b>Maître d'ouvrage :</b> <b>GRAND CHAMBERY</b> 106, allée des Blachères CS 82618 73 026 CHAMBERY CEDEX		<b>Maître d'œuvre :</b> <b>GRAND CHAMBERY</b> 106, allée des Blachères CS 82618 73 026 CHAMBERY CEDEX	
<b>MARCHE DE TRAVAUX :</b>	<b>TRAVAUX DE SECURISATION BAUGES ET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE LA MOTTE EN BAUGES</b>		
<b>ENTREPRISES ADJUDICATAIRES :</b>	<b>Groupement SARL FERRAND TP / SARL AILLON TP</b>		

## *AVENANT TECHNIQUE ET FINANCIER N°2*

### ARTICLE 1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR (OU DE L'ENTITE ADJUDICATRICE)

GRAND CHAMBERY  
106, allée des Blachères  
CS 82618  
73 026 CHAMBERY Cedex

### ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC

Groupement d'entreprises FERRAND TP / AILLON TP représenté par :  
FERRAND TP  
2 Allée de Champs Galère  
74540 Alby-sur-Chéran

### ARTICLE 3. OBJET DU MARCHE PUBLIC

TRAVAUX DE SECURISATION BAUGES ET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE  
SUR LA COMMUNE DE LA MOTTE EN BAUGES  
Référence du marché : 240094  
Date de la notification : 18/07/2024  
Délai d'exécution : 4 mois  
Montant initial du marché (indiqué à l'acte d'engagement) : 271 681,65 € HT

### ARTICLE 4. RAPPEL DE L'AVENANT 1

Suite à l'avenant n°1, l'économie du marché est reprise dans le tableau suivant :

Prestation	Montant H.T. €	T.V.A. 20% €	Montant T.T.C. €
<b>Marché de base</b>			
<b>Marché initial</b>	271 681,65 €	54 336,33 €	326 017,98 €
<b>Avenant n°1</b>			
<b>Avenant n°1 sur le marché</b>	+ 28 579,00 €	+ 5 715,80 €	+ 34 294,80 €
<b>Marché suite avenant N°1</b>			
<b>Marché suite avenant n°1</b>	300 260,65 €	60 052,13 €	360 312,78 €

Au global, ces travaux complémentaires engendrent une plus-value de + 28 579,00 € HT soit une augmentation de 10,52%.

## ARTICLE 5. OBJET DE L'AVENANT 2

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, afin de procéder à une reprise conforme des enrobés définitifs selon les préconisations de la commune gestionnaire de voirie, il a été nécessaire d'étendre l'emprise initiale compte tenu des dégradations de bord de fouille survenues durant le chantier.

L'avenant proposé vise donc à formaliser cette évolution.

## ARTICLE 5. MONTANTS NOUVEAUX

Les travaux supplémentaires correspondent aux prix nouveaux validés par les OS n°6 et n°7, aux quantités supplémentaires avec les montants suivants :

N° Prix	Intitulé	Quantités	Unité	Prix unitaire € HT	Montant € HT
I07	Rabotage de tranchée	190,00	m <sup>2</sup>	5.80 €	+ 1 102,00 €
I08	Mise en œuvre BBSG sur 6 cm largeur 1.20m	190,00	m <sup>2</sup>	26.50 €	+ 5 035,00 €
I09	Collage des lèvres de tranchées	1300,00	ml	1.85 €	+ 2 405,00 €
I10	Découpe des enrobés décapage à la cote, application manuelle d'enrobés épaisseur 6 cm	75,00	m <sup>2</sup>	58,00	+ 4 350,00 €

**Le montant du présent avenant n°2 s'élève à + 12 892 € HT soit une augmentation 4,74 %.**

**Pour rappel, l'avenant n°1 s'élève à + 28 579,00 € HT soit une augmentation de 10,52 %.**

**Pour un montant total des avenants N°1 et N° 2 de + 41 471,00 € HT soit une augmentation globale de 15,26 % par rapport au marché initial.**

**Le montant du marché est donc porté à 313 152.65 € HT.**

## SIGNATURE DES PARTIES

A .....

Le .....

Le titulaire du marché,  
(signature)

A .....

Le .....

Le représentant de la collectivité  
(signature)